

(Commentaire émis à la suite du Manifeste des citoyens-mangeurs du Québec)

a titre d exemple

mon voisin possède un vignoble,qu il a implanter sur sa terre,bordee de deux terres a ble d inde commerciaux,qui sont asperges de pesticides,d engrais chimiques ect,mon voisin ses vignes sont traitees biologiquement et quand il vente,d un cote comme de l autre,ces vignes sont aspergees par ces fameux champ de ble d inde.que faire dans un cas pareille.en plus je demeure dans une ile dans le centre d une ile,donec l irrigation et les pesticides se deverse directement dans le fleuve

beauchamp